

On s'abonne
l'Américaine.
~~18~~ fev. PAR AN,
par tranche de
quarante.

Distr. 48 ft. PAR LAN.
para ser par trancoso et
alquicue.

MESSAGER DE TAHITI.

Papeete, le 1^{er} Juillet 1858.

Partie officielle.

NAPOLEON.

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale Empereur
des Français,

A tous présents et à venir, salut.

Avons décreté et décrétans ce qui suit:

Art. 4^e. Le général de division Espinasse, est nommé ministre de l'intérieur et de la sûreté générale, en remplacement de M. Billaut, dont la démission est acceptée.

Art. 2. Le ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuilleries, le 7 février 1858.

Par l'Empereur.

Le ministre d'Etat,

Par un décret impérial du 27 Février 1858, rendu sur le rapport de l'amiral ministre de la marine et des colonies, M. le capitaine de vaisseau Penned (André Edouard) a été élevé au grade de contre-amiral.

FAITS DIVERS

—Le dernier numéro du *Bulletin des Lois* contient un décret relatif à la colonisation de la Nouvelle-Caledonie, récemment annexée aux possessions d'Occident. Le décret concerne à M. Brown et Byrne, colons anglais de l'Australie, 40,000 hectares de terrains dans la partie la plus fertile de l'île, à charge, pour les concessionnaires, d'y introduire 1,000 émigrants libres, dont leurs épouses, et d'arriver à la race blanche, et qui recevront 20 hectares de terre. Les autres émigrants seront Océaniens, des Indiens ou des Chinois. En résumé, c'est de la colonisation agricole qu'ont entendu faire le gouvernement français.

(*Courrier des États-Unis.*)

Prise de Canton.

SUITE DU RAPPORT DE M. E. C. AMIRAL RIGAULT DE CISSEUILLE

Il était dans heures et demie de l'après-midi, lorsque les milles, battus de moulins arrivèrent en fâche, et la brigade saxonne, au pas de l'aspalphe, montraient ses têtes de colonnes, en arrêt sur les hautesurs de Drinie. Des renparis de la ville et du fort Gough partait un feu assez rostien, mais dont nous n'eussions point à souffrir; alors aux pieds de terrain dont pourvait se couvrir les troupes. Il n'en était pas de même de ses feux dirigés sur notre gauche. Une batterie de Gringalls située sur le front sud du faubourg de l'Est, nous envoyait incessamment de la mitraille qui déjà avait blessé plusieurs hommes; je pressurais au lieutenant de vaisseau Vérol de courir des ouïes à balles sur cette batterie, et en même temps j'ordonnai aux bateaux de vaisseau filabour de tourner de retranchemant à la tête de la compagnie de débarquement de l'In�m茅euse, command茅e par M. de la Barr閑, de l'ouvrir et de la detruire. M. Riboulet accompagna bravement et rapidement sa mission.

Assiellé à la Balonnette, les troupes chinoises prirent la fuite, mais nous sans laisser sur le terrain une trentaine de morts. En même temps que se faisait cette opération nous délogions l'ennemi de plusieurs postes qui généraient notre flanc gauche, et nous assurions de ce côté la position d'escadre devant de nous rejoindre, et s'établissaient dans un ravin, sous la protection des montagnes. Un village et sa pagode se trouvaient au pied et en avant de notre ligne. La route qui conduisait aux remparts de la ville tourna tout autour de ce village, je le fis fortement occuper sans la face qui nous regardait. Ce poste nous garantissait, d'ailleurs contre les sorties de la place, deux de ses obusiers furent descendus dans ce village, établis sur que expliquera d'où il devinrent parfairement le haut d'à porte de l'Est, et ouvrirent leurs feux sur cette porte, battue d'ailleurs comme tout le rempart qui l'avoisinait par le feu des batteries anglaises et françaises.

A mesure que la journée s'avancait, le feu de l'ennemi se ralentissait sur la gauche; nous devîmes dès lors dérouler, ou la brigade navale anglaise se déploya sous les ordres de l'amiral Seymour, faisant suspendre l'assaut; cette voulut attaquer le fort Gouy et les positions d'assaut; deux de nos obusiers poussés à toute vitesse soulevaient le mouvement au avant des aspirins britanniques. Cependant la nuit se faisait, on prit toutes les dispositions pour le bivouac, et les hommes purent faire leur somme. Un clair de lune magnifique nous mettait à l'abri de toute surveillance; la brigade de marines du colonel Holloway, postée également derrière nos lignes, fut chargée de nous assurer la sécurité; mais quelques coups de canon de la place si le déchargea de l'artillerie des bâtiments silencieux qui accompagnaient notre œuvre, si étend et si habilement accompagné, de balayant les remparts de l'Est, les brouillons étaient éclairés par leurs flammes.

Le lendemain 29, à six heures et demie, les renseignements en avant pour attaquer la ville commencèrent sur le terrain. Ainsi qu'il avait été convenu, le 39^e régiment britannique se réunit, se tirailleur sur le front d'attaque, pour déloger les défenseurs du rempart. La batterie anglaise de cuirassés, Roten et notre batterie d'obusiers, qui devait bombarder le parapet et faire brûler, s'évanouir sous la protection de nos deux premiers bataillons, l'heure où ce bombardement se produisit, fut déclenché par nos deux batteries per poulbots, en même temps que les portes d'entrée se déclenchaient. Les deux batteries anglaises, qui se placèrent à l'abri de la pagode et du village, ainsi qu'en avant et au pied de notre bivouac, sous la protection du second bataillon. Ces premiers arrangements pris je me portai en avant avec mon état-major, jusqu'à la tête de la rive droite, et rejoignis le capitaine Bourne et le lieutenant Stuart, du génie britannique, qui, mis à ma disposition pour reconnaître le pied des deux points et le point d'escadre. Quelques nôtre échelles en bambou eurent assez peu de pieds de longueur, je jugeai qu'il nous se trouveraient trop courtes, mais des échelles d'ajoutition étaient préparées, et ordre fut donné de les lancer aux premières. Un fossé communiquant avec le fleuve régnait à long du rempart et à petite distance, j'ordonnai de faire sauter sur un de ses rots.

— Ce travail fut exercé sur-le-champ par les sapeurs du bataillon Staart et nos prisonniers. Ils fis avancer nos porteurs d'échelles, sous les ordres du commandant Collier; ces braves gars passèrent sous la feu de la place, au pas de course, et vinrent s'ajouter derrière quelques canons situés dans l'Ouest du fossé et à la touche. Ils avaient rempli avec dévouement la tâche la plus difficile, ayant eu à porter avec leurs armes leur lourd fardeau, sans la plage jusque sous les murs de la ville. Plusieurs des ces vaillants militaires avaient, malgré les éclatantes coups de canon, pu répondre au feu des tirailleurs ennemis ou pour leur courir, sans à la bâtonnière. Cependant les batteries anglaises et françaises, qui tirent avec beaucoup de justesse et avaient placé des répondeurs près du rempart dont ils avaient paré, la brèche s'agrandissait à vue d'œil; je portais alors à l'abri d'un batteau en avant, le serrant en masse près du point d'échellement, derrière des maisons et quelques mouvements de terrain. Le moment était venu de donner l'assaut; et le commandant Collier lança ces porteurs d'échelles qui s'avancent à la course avec le lieutenant Staart et ses sapeurs.

Deux échelles furent d'abord apportées à gauche d'un portail de garde, fermant l'bastion, qu'on se trouvait près de l'entrée du portail. Le Lieutenant Streltz s'éloigna sur l'une des deux échelles, suivit le saqueur Parkinson, et se débarrassa de ses bottes. Les deux hommes descendirent en rampant, et lorsque l'escadron montaient par l'autre échelle le bastion fut, au moins, temporairement dégagé. Le cheval de pied Laurier et le lieutenant malade Vassiliev, le cheval de pied Vassili et le lieutenant malade Vassiliev. Autres de nos marins, qui avaient été blessés dans la bataille, furent également évacués de la muraille et de leurs habitations pour gagner le haut de la bretèche. Du reste tout le corps de garde, ayant lieu une accession parallèle; c'était non admirabillement à qui arriverait le premier. D'autres échelles se posaient, plantées sous la masse d'hommes que les cosaques avaient assauti; la muraille se courrouçait, et entre drapé, drapé, sur le corps de garde, étaient sales de rigueurs accablantes pour eux. «Vive l'Empereur...» Je laissai alors le commandant de la garnison respirer avec moi le fond de l'air doux et purifiant avec lequel il débordait l'aire du bastion.

(La suite au prochain numéro)



BATIMENTS SUR RADE.

DE GRESSE.

- 3 Mai. Aviso à voile, François Miles, commandé par M. de Peroz cap. de Frégate.
- 20. Golette coloniale Pepee, commandée par M. Linius quartier-maître.
- 21. Transport Français Infatigable, commandée par M. Despierre, lieutenant de vaisseau.

DU COMMERCÉ.

- 3 Juin. Brig Golette Anglais Harbinger, cap. Towers, 5. Brig chasseur Ernest, cap. Grindell.
- 6. Balenier Américain Seal, cap. O. Patch.
- 6. " " " E.E. Condie, cap. Bailey.
- 10. 3 mts François Vasqueuil, cap. Laborie.
- 14. Balenier américain Anchorage, cap. Toly.
- 24. Brig ou Protecteur Suerte, cap. Hard.
- 30. Brig Chien Tubercle, cap. Hages.

5 juillet. Golette du Protectorat Morgueritte cap Clark.

9. Brig Anglais Ocean, cap. Lyons.

Mouvement du port de Papeete du samedi 3 au dimanche 10 Juillet 1858.

ENTREES.

- 5. Golette du Protectorat Morgueritte, cap. Clark, 32 ton. 6 hommes d'équipage, 5 passagers venant de Moorea, diverses pièces de marchandise pour une distillerie.

9. Brig anglais Ocean, cap. Lyons, 189 ton, 9 hommes d'équipage, 4 passagers venant des Navigateurs, diverses marchandises.

SORTIES.

- 5. Balenier américain William et Eliza, cap. Crooker pour Rarotonga.
- 5. Golette de Borabora Tiriwao, cap. Moa's pour Raiatea.
- 6. Golette américaine Lucia-Perry, cap. Turner, pour Tahupoo.

GIEFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE.

Les îles de la Société.

Par jugement du 8 juillet, le Tribunal de Commerce faisait approuver le décret III, titre II, et 1, du code de commerce et des Articles 4 et 10 de l'Arrêté Royal N° 34, déclaré en état de faillite concerné, le sieur Fumengue Charles, Vétérinaire entrepreneur de transports à Papeete.—Fixe provisoirement la cessation de paiements au trois du courant— Ordonne l'apposition des scellés—Nomme M. Y. Lee, juge du Tribunal, l'commissionnaire de la faillite, et pour Syndics provisoires M. Osborne et Casanob—Ordonne que le présent jugement soit publié dans l'ordre exigé par la loi—Ordonne, qu'il cesse immédiatement aux dispositions de l'article 116, le failli soit et aussi du dépôt ou de la garde de sa personne— Ordonne enfin l'exécution provisoire du présent jugement— Condamne Fumengue Charles à 20 francs de dépens et aux frais de la procédure,

L'ordre extrait ci-informé.

Le Greffier.

V. Dupond.

DE PAR LA LOI, L'EMPEREUR ET JUSTICE.

On fait savoir, qu'à la requête des passagers du brig golette anglais Harbinger, requise ont fait émission de documents au consulat de St. Majü-lé-Bretanique.

En vertu d'un jugement du tribunal de commerce, signé à Papeete, en date du 25 juin dernier, enregistré le 1^{er} juillet, et fait au nom de, par le ci-après nommé, de la somme de 20,000 francs, par lui due, en principal, intérêts et réintérêts, sans formes du lit jugement, il sera les 12, 13 et 14 du courant, à 11 heures du matin, à l'avènement du tribunal de la 1^{re} instance de Papeete, par devant M. Granjeau juge-commissaire pour la dite cause, procédé à la réception des enchères, pour parvenir à la vente du navire Harbinger, le port de 100 tunnances, appartenant au sieur John Towers, le dit navire amarré en rade de Papeete, commandé par son propriétaire, avec ses agîtes, appareils, chaloupes, canots, matériels et victuailles, saisis par procès-verbal de Jacques Mercier huissier, en date du 30 juin dernier, enregistré le même jour, sur la première mise à prix de la somme de huit mille francs.

Le présent placard sera inséré, en langue française et anglaise, dans le journal le Messager de Tahiti, par deux émissions consécutives, et affiché à Papeete, dans les é-

droits consacrés par l'usage, après criées et publications.

Fait à Papeete, le 9 juillet 1858.

Le Greffier.

V. Dupond.

IN THE NAME OF THE LAU, THE EMPEROR AND JUSTICE.

This is make known, that at the request of the passengers on board the English brigantine Harbinger, who may be found at her Britannic Majesty Consul.

In virtue of a judgement rendered by the commercial tribunal of Papeete the 24 th. of June last, registered the first of July, and default of payment by the aforesaid, of the sum of 20,000 francs den by him, in principal interests and expenses that according to the terms of said judgement, bids will be received on the 12, 13 and 14 instant, at 11 o'clock in the morning, in the hearing of the tribunal of the first instance of Papeete, before M. Granjeau, judge commissioner of the said seizure, in order to sell the vessel Harbinger of 100 tons burthen belonging to M. John Towers: the said vessel now lying at anchor in the harbour of Papeete, commanded by its master and will be sold with its rigging apparel, boat implements and provisions seized according to a process verbally drawn out by Jacques Mercier Sheriff on the 30 th. of June last: registered the same day, will be put up at the sum of eight thousand francs.

The present notice will be inserted in the Messager of Tahiti in the french and English languages, during two consecutive sundays, and posted up at Papeete in the usual places after cries and publications.

Done at Papeete Island Tahiti the 9th of July 1858.

The Clerk of the court.

Signed: V. Dupond.

AVIS.

M. Sai previent ses Débiteurs ainsi que ceux du S. Hornerou, et Delhant à Papeete, qu'il ait à venir solder immédiatement leurs comptes.

Des poursuites seront dirigées contre les Débiteurs qui ne se présenteraient pas.

CONCERTS COMIQUES.

M. W. H. Stephens célèbre acteur Anglais et Australien, propriétaire et directeur de l'ancien Théâtre du Lyceum à Sydney, arrivé ici en passage pour San-Francisco, a l'honneur d'annoncer qu'il a l'intention de donner trois Concerts Comiques (en anglais). Le premier aurra lieu Mercredi sur 14 Juillet.

Dans le courant de cette soirée M. Stephens fera entendre, *(La mort du Napoléon I. Le Testament du Roi de Brestort; Les sept ages de Phomone; La légende d'Alonso le brave et de la Fée Isogene, Villikin et Dimah, enfin le voyage de Gilles Bourcet de Sydney à Tahiti).*

Prix d'entrées,

Premières 5 Francs.

Seconde 2 F. 50.

On commencera à 7 heures et demie précise.

COMIC CONCERTS.

M. W. H. Stephens, the celebrated English and Australian comedian proprietor and Manager of the old Lyceum Theatre Sydney, having arrived, en route for San Francisco, has the honor to announce his intention of giving Three comic concerts [English], the first of which will take place on Wednesday next July 14th.

In the course of the Evening M. Stephens will introduce, *The death of Napoleon The King of Brestort will. The seven ages of Man. The Legend of Alonso the Brave and the fair Isogine. Villikin and his Dimah, and Billy Baroous trip from Sydney to Tahiti.*

Admission Front seats — One dollar.

Back do — half a dollar.

To commence at half past seven precisely.

L'imprimeur Gérant J. FAURE

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 3 au 9 Juillet 1858.

DATES	HAUTEUR BAROMÉTRIQUE.		TEMPÉRATURE.			Moyenne de l'hr. 10 h. mat. & h. 10h du soir.	Tension moyenne de la vapeur.	Humidité relat. en centimètres.	Quantité de pluie tombrée.	Vents dominants pendant le jour.
	hauteur moyenne	oscillation diurne	Minima.	Maxima.	Moyenne					
S.8	764.10	2.02	21.3	27.3	24.03	21.35	18.12	78.0	1.005	E.
O.1	764.10	1.05	20.2	25.5	22.82	22.02	19.80	91.5	7.003	S.O.
S.1	761.20	2.02	22.0	29.0	25.00	25.10	19.10	78.5		E.
M.6	761.10	100.7	23.0	29.4	25.07	25.50	20.14	58.0		E.
V.7	761.10	3.000	22.2	27.0	24.06	24.60	18.37	75.5		E.
J.8	759.90	1.007	22.5	27.4	24.93	24.70	18.48	76.5	0.001	Calme.
V.9	758.90	2.001	22.3	26.6	23.45	23.50	18.72	82.4		S.O.